Ce document est le bien de la Commission européenne. Il peut être utilisé selon les conditions de la décision 2011/833/UE relative à la réutilisation des documents de la Commission.
Les conditions de la décision 2011/833/UE relative à la réutilisation des documents de la Commission s'appliquent aux documents existant sur sites web officiels de la Commission européenne et portant sur la diffusion et la réutilisation publiques.
Sauf mention contraire, la réutilisation est autorisée.
Date de génération : 01/08/2022 - 09:00:00